

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

5. Tenue de dossier, consentement, gestion des données personnelles et confidentialité

Studio Être Pilates doit posséder un dossier de consultation pour ses clients, en ce sens :

5.a.

Le Studio doit constituer un dossier pour chacun de ses clients et en faire une tenue à jour selon les normes établies par l'Association de l'ANQ. Celui-ci devra comprendre, minimalement, les informations suivantes : le nom, le sexe, l'âge, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et le bilan de santé. En ce qui concerne les séances privées, les dates de consultations, la nature des soins prodigués lors de chacune des consultations seront ajoutées au dossier. Il doit également y inclure le Formulaire de consentement aux soins et à la collecte de données personnelles et le document Responsabilité du praticien.

5.b.

Le client peut prendre connaissance des documents qui le concernent dans son dossier client et obtenir copie de ces documents. Le Studio doit, dans un délai raisonnable, fournir au client tous les renseignements contenus au dossier client.

5.c.

Il est interdit de produire une fausse déclaration, un faux rapport relatif à la situation d'un client ou au service donné à ce dernier.

5.d.

Le personnel est tenu au secret professionnel en ce qui a trait à toutes les informations contenues au dossier de ses clients.

5.e.

Le personnel doit garder le secret sur l'identité de ses clients et s'abstenir de toutes communications pouvant révéler à quiconque les informations confidentielles qu'il détient.

5.f.

Pour rendre un service et collecter les données personnelles de son client, le studio obtient le consentement implicite de celui-ci ou de la personne autorisée à agir pour ce dernier. Le studio doit en conserver une copie au dossier client. Le client est en droit de retirer son consentement à tout moment.

5.g.

Le studio ne recueille et n'utilise auprès de ses clients que les renseignements personnels nécessaires à la constitution de son dossier client et aux fins d'assurer les services qui ont fait l'objet du consentement de son client.

5.h.

Le studio est responsable de tous les documents ainsi que de toutes les données personnelles qu'il recueille et détient. Il prend des mesures raisonnables afin d'en assurer leur confidentialité.

5.i.

Le studio conserve de façon sécuritaire le dossier client durant une période de 5 (cinq) ans suivant sa dernière prestation de service rendue au client. Par la suite, il est responsable de le détruire en totalité.

5.j.

Dans le cas d'une fuite de données personnelles, le membre est tenu d'en aviser son client et de le signaler à la Commission d'accès à l'information.